



**COMMUNIQUÉ**  
Pour diffusion immédiate

À DROIT DE CITÉ CETTE SEMAINE  
**POUR OU CONTRE LE MAINTIEN DE LA ROYAUTE DANS LES DEMOCRATIES?**

Montréal, le 22 avril 2014 – Ce mercredi 23 avril à **Droit de Cité**, l'émission de débats diffusée devant public tous les mercredis à 19 h, sur les ondes de CIBL 101,5 Montréal, le thème de la joute oratoire est : **Pour ou contre le maintien de la royauté dans les démocraties?**

**L'animateur** : Guillaume Touzel-Bond

**Les membres du jury**: M<sup>e</sup> David Langis, Lussier & Khouzam inc et Cyrille Giraud, spécialiste en conformité, éthique et déontologie

**Les équipes**: Léa Chebli, étudiante à l'École du Barreau du Québec affronte Ahmad Nehme, étudiant en médecine à l'Université de Montréal et Stéphane Dauphin-Pierre, étudiant en génie industriel à la Polytechnique de Montréal

**L'invité-expert**: Marc Laurendeau, journaliste à Radio-Canada et chargé de cours en journalisme à l'Université de Montréal

L'émission **Droit de Cité** est coproduite par la station CIBL 101,5 Montréal, le Barreau du Québec et la Clinique juridique Juripop, en partenariat avec le magazine Faits et causes.

**Contexte du thème de cette semaine**

Le Canada est une monarchie constitutionnelle britannique depuis l'*Acte constitutionnel* de 1867. Bien qu'il soit le chef de l'exécutif, le monarque a un rôle symbolique. Il est garant de la *Constitution* et de la démocratie. Pour reprendre la formule d'Adolphe Thiers : « Le roi n'administre pas, ne gouverne pas, il règne. » Pour sa part, le Premier ministre du Canada joue plutôt le rôle de « chef du gouvernement », bien qu'il dirige réellement le pays.

Selon un sondage effectué par la Presse canadienne en 2012, plus de la moitié des Canadiens tiennent à ce que leur pays maintienne les liens avec la monarchie, alors que seulement 29 % des Québécois croient que la monarchie a une place importante au Canada.

Le Danemark, la Norvège, la Suède, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, l'Espagne, la Thaïlande, le Japon, la Jordanie et le Maroc sont aussi des monarchies constitutionnelles. Ont-elles encore leur place dans les sociétés démocratiques?

L'émission **Droit de Cité**, peut être entendue tous les mercredis de 19 h à 20 h sur les ondes de CIBL 101,5, et être réécoutée sur le site Web de l'émission, ou à la position 574 sur Illico. Pour assister en studio au débat de **Droit de Cité** : CIBL 101,5 Montréal, 2, rue Ste-Catherine Est (angle St-Laurent), studio A.

Pour les détails de l'émission **Droit de Cité** et pour voter : [www.droitdecite.info](http://www.droitdecite.info)

Suivez l'émission sur [www.facebook.com/droitcite](https://www.facebook.com/droitcite)

- 30 -

**Renseignements :**

Martine Meilleur  
Barreau du Québec  
(514) 954-3489  
medias@barreau.qc.ca

Valérie Crête  
CIBL 101,5 Montréal  
(514) 526-2581, poste 259  
administration@cibl1015.com

Annie-Claude Trudeau  
Faits et Causes  
(450) 845-1637  
redaction@faitsetcauses.com



Facebook [www.facebook.com/DroitCite](http://www.facebook.com/DroitCite)



Twitter @DroitCite